

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 24 JANVIER 2023

N°2023-19 REFONTE GRAPHIQUE DE LA CARTE TOURISTIQUE DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 17

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

La Communauté de Communes souhaite moderniser et épurer la carte touristique du Pays de Chantonnay en lien avec la nouvelle identité.

Pour la refonte graphique de la carte touristique, la Présidente retient la proposition suivante :

AGENCE MORGANE : 2 420 € HT

À CHANTONNAY, le 24 janvier 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 24/01/2023.